



MERCREDIS 2026 - 2027

ACCUEIL DE LOISIRS JACQUES BALMAT

Maternelle

☐

Primaire

☐

Nom de l'enfant : _____

Child's name

Prénom de l'enfant : _____

Child's first name

Né(e) le : ____/____/____

Birthday

Classe 2026 -2027 : _____

Nom du responsable : _____

Name of child's legal guardian

Prénom du resp. : _____

First name of child's legal guardian

Tél. : ____/____/____/____/____

E-Mail : _____@_____

Adresse : _____

☐ Allocataire CAF 74 ; N° d'allocataire : _____

Quotient Familial 2026 : _____

Rappel des modalités d'inscription

1. La priorité sera donnée aux inscriptions à l'année et aux trimestres. Aucun dossier ne sera accepté avant la date d'ouverture des inscriptions. En cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter.

2. Pour les enfants à particularité, une rencontre avec la famille est requise avant toute inscription. Merci de bien vouloir prendre obligatoirement contact auprès de la MJC (04.50.53.12.24 ou accueil@mjchamonix.org) avant le démarrage des inscriptions.

PIÈCES À FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION

(Formulaires disponibles à l'accueil de la MJC ou sur www.mjchamonix.org)

POUR LES ENFANTS INSCRITS DURANT L'ETE 2026 :

☐ **Fiche d'inscription** dûment remplie et signée.

POUR LES ENFANTS NON INSCRITS DURANT L'ETE 2026 :

☐ **Fiche d'inscription** dûment remplie et signée.

☐ **Fiche sanitaire** dûment remplie et signée ainsi que la photocopie des pages vaccination du carnet de santé ;

☐ **Notification année 2026 des droits et paiement de la CAF Haute-Savoie sur laquelle apparaît le quotient familial (document disponible sur www.caf.fr) ou, à défaut, une copie du dernier avis (ou des derniers avis) d'imposition du foyer fiscal (2026).**

Dans le cas où les documents ne seraient pas correctement complétés et les pièces administratives demandées non fournies, la MJC de Chamonix ne traitera pas le dossier.

AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUÉ, sauf cas de force majeure justifié (cf règlement intérieur)

Je soussigné(e) _____

☐ m'engage à respecter les modalités d'inscription et le règlement intérieur de la MJC conformément aux décisions de son CA. (Règlement intérieur en ligne et à consulter sur www.mjchamonix.org)

☐ autorise le directeur et le service administratif de la MJC à consulter nos données personnelles sur le site internet mis en place par la CAF pour le calcul du tarif pour la garde de nos enfants.

À Chamonix le _____

Signature :



MERCREDIS 2026 - 2027

Période 1	Journée	matin	après-midi
09/09/26			
16/09/26			
23/09/26			
30/09/26			
07/10/26			
14/10/26			
VACANCES D'AUTOMNE			

Période 1	Journée	matin	après-midi
04/11/26			
18/11/26			
25/11/26			
02/12/26			
09/12/26			
16/12/26			
VACANCES DE FIN D'ANNEE			

Période 2	Journée	matin	après-midi
06/01/27			
13/01/27			
20/01/27			
27/01/27			
03/02/27			
10/02/27			
VACANCES D'HIVER			

Période 2	Journée	matin	après-midi
03/03/27			
10/03/27			
17/03/27			
24/03/27			
31/03/27			
07/04/27			
VACANCES DE PRINTEMPS			

Période 3	Journée	matin	après-midi
28/04/27			
05/05/27			
12/05/27			
19/05/27			
26/05/27			
02/06/27			
09/06/27			
16/06/27			
23/06/27			
30/06/27			
VACANCES D'ÉTÉ			

Quotients familiaux

	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
	de 0 à 800	de 801 à 1000	de 1001 à 1200	de 1201 à 1400	de 1401 à 1600	de 1601 à 1800	de 1801 à 2200	> 2201
Mercredis Journées	Mercredis Journées							
Forfait Année (34 M)	551,50	619,50	660,30	739,50	756,50	775,20	790,50	878,80
1ère période de septembre à décembre (12 M)	207,60	231,60	259,20	289,20	303,60	310,80	316,80	352,80
2ème période janvier à avril (12 M)	207,60	231,60	259,20	289,20	303,60	310,80	316,80	352,80
3ème période d'avril à juillet (10 M)	173,00	193,00	216,00	241,00	253,00	259,00	264,00	294,00
Journée à l'unité (hors forfait)	19,20	22,20	25,40	29,80	31,30	33,80	36,30	40,80
Mercredis Demi Journées sans repas	Mercredis Demi Journées sans repas							
Forfait Année (34M)	358,50	402,70	429,20	480,70	491,70	503,90	513,80	571,20
1ère période de septembre à décembre (12 M)	135,60	151,20	168,00	187,20	196,80	201,60	206,40	229,20
2ème période janvier à mars (12 M)	135,60	151,20	168,00	187,20	196,80	201,60	206,40	229,20
3ème période d'avril à juillet (10 M)	113,00	126,00	140,00	156,00	164,00	168,00	172,00	191,00
Demi journée à l'unité (hors forfait)	12,50	14,40	16,50	19,30	20,30	22,00	23,60	26,60
ADHESION du 01 juin 2026 au 31 mai 2027	10,5							
TOTAL À RÉGLER:								

☐ Chèques : 1: _____ 2: _____ 3: _____

☐ ANCV: _____

☐ ANCV CONNECT : _____

☐ Carte Bancaire: _____

☐ Espèces: _____